

Bar - Restaurant
Cuisine traditionnelle

sylvie.luba@orange.fr
www.saintanne.fr

5 rue Porte Sainte-Anne
47360 Prayssas
05 53 95 05 37



DU MARDI AU SAMEDI
9H30 / 18H NON STOP

DEPOT VENTE
LE TERRIER
06 44 89 52 87

ne jeter plus,
tous se revent...

VIDE MAISON
348 ZAC DE GARDES
47550 BOE

MEUBLES, ELECTROMENGER, BRICOLAGE,
BIBELOTS, BIJOUX, DECO, JOUETS,
LITERIES, AUTRE...

terrierdany82@gmail.com

Garonne Audition

AUDIOPROTHÉSISTE

Essai gratuit d'aides auditives
Appareils 100% Santé

CENTRE DE SANTÉ - FOULAYRONNES

LECHOIX FUNÉRAIRE

11 Agences
5 Funérariums
1 Crématorium

PF LABORDE

PF DE GAILLARD
PF DE BON-ENCONTRE
PF GARONNAISES

Crématorium du Grand Villeneuvois
Groupe LABORDE

Permanence décès
24h/7j

05.53.01.03.32
contact@pflaborde.fr

Remerciement

Nous tenons vivement à remercier les fournisseurs, artisans et prestataires dont l'aimable participation a permis la réalisation de cette pochette d'accueil.

MARPA des Vergers

Lieu-dit Mézard - 47360 Prayssas

Tél. **05 53 87 72 05**

marpadesvergers.responsable@orange.fr



Intermarché
SUPER
LeDRIVE
Les Mousquetaires

Le savoir-faire du Marché toute l'année, le meilleur du frais
Du lundi au samedi de 8h30 non stop
Dimanche matin de 9h 12h30

70, route de Bibès
47450 COLAYRAC-ST-CIRQ
Tél. : 05 53 67 62 04

Presse, Lavage, Photo identité, Laverie, Cds, Distributeur de billet, Lavage haute pression, Station de gonflage, Station service, Gaz

SARL
TILATTI AGEN

Gros et demi gros
Fruits, légumes et exotiques

MIN 6 - 47550 BOÉ
05 53 96 46 60
contact@tilattiagen.fr

Rue Marcel Pradin – 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

JÉRÔME MENUISERIE

06 49 34 51 78 – jeromemenuiserie@icloud.com

Peggy REVERTE DEKENS iad
Conseiller en immobilier

06 74 37 45 08
peggy.reverte@iadfrance.fr
AGEN (47)

Suivez-moi iadfrance.fr

EI REVERTE PEGGY, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS i@d France immatriculé au RSAC de Agen sous le numéro 921997672 (sans détention de fonds), titulaire e la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société i@d France SAS.

APM-BUROSERVICES
Fournitures & Mobilier de Bureau

1677 Avenue du Dr Nogues
47240 BON ENCONTRE
05 53 66 15 55
commande@apm-buroservices.fr

Une équipe à votre service pour
EQUIPER et CONCEVOIR
votre espace de travail

Fournitures de Bureau
Loisirs créatifs
Papèterie

Mobilier de Bureau
Aménagement et conseils
Agencement et installation

www.apm-buroservices.fr PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1 - CHOIX DE VIE : Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2 - CADRE DE VIE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3 - VIE SOCIALE ET CULTURELLE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4 - PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES : Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5 - PATRIMOINE ET REVENUS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6 - VALORISATION DE L'ACTIVITÉ : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7 - LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE : Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8 - PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE : La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9 - ACCÈS AUX SOINS ET A LA COMPENSATION DES HANDICAPS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10 - QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11 - RESPECT DE LA FIN DE VIE : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12 - LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13 - PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14 - L'INFORMATION : L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.